

"LA LAÏQUE" N'EST PAS MORTE...

On ne saurait simuler l'étonnement: nous étions prévenus que dans l'hypothèse d'une victoire de la gauche, l'offensive contre l'école laïque serait poursuivie. Prévenus d'abord par Miterrand lui-même, dès le 14 avril, dans sa réponse à «L'Appel aux Laïques»:

«Les socialistes ont toujours indiqué nettement leur préférence pour l'enseignement public, situé au centre d'un espace éducatif ouvert sur la vie, comprenant mouvements et associations divers et où, précisément, le pluralisme des idées et la liberté des convictions doivent être affirmés et éventuellement organisés sur des bases nouvelles, avec la participation de toutes les cultures et familles de pensée intéressées.

Dans mon esprit, ce grand service public devra être géré démocratiquement par tous les intéressés, ce qui implique des établissements à taille humaine, la participation des familles à la tâche éducative et le droit à l'expérimentation des diverses méthodes pédagogiques».

LES FRÈRES JÉSUITES

Confirmées après les présidentielles par P. Mauroy lors de son passage à Nantes, les intentions du gouvernement de la gauche étaient précisées par A. Savary, nouveau ministre de l'Education Nationale, dans sa déclaration du 27-5-81:

«On doit aussi insister sur la nécessaire décentralisation de la gestion, la prise en compte de toutes les expressions pédagogiques, la participation des familles aux tâches éducatives, le développement de l'espace éducatif autour de l'école, l'importance accordée à la vie associative.

Chacun se verra ainsi offrir la possibilité de choisir d'autres pôles d'éducation complémentaires comme l'enseignement religieux. Le pluralisme des idées, des croyances, des ethnies et l'indispensable droit à la différence, trouveront leur liberté d'exercice et d'épanouissement au sein du service public laïc d'éducation, service public ouvert à tous les enfants, à tous les parents, à tous les enseignants».

Alléchantes perspectives abondamment exploitées lors des législatives, par exemple dans cette 7ème circonscription de Loire-Atlantique, où Guichard devait néanmoins l'emporter:

«Monsieur GUICHARD et ses soutiens dénaturent, de façon malhonnête, nos propositions sur l'École.

Ce service public garantira une tolérance respectueuse du pluralisme religieux et philosophique, qui caractérise heureusement notre pays.

Ainsi les enfants pourront y recevoir un enseignement religieux dans le temps scolaire.

Ainsi les prêtres et religieuses pourront y enseigner, contrairement à la loi actuelle qui l'interdit».

(Combat Socialiste)

Corollairement se développait, on s'en souvient, une bruyante campagne où se mêlaient les cris d'écorchés vifs de l'U.N.A.P.E.L., de M. Guerneur et des Directeurs diocésains dans le but d'obtenir la garantie que les contrats seraient respectés dans le cadre des lois Debré et Guerneur.

Ces assurances ayant été renouvelées au cours d'une série d'audiences à l'Élysée et à Matignon, le représentant de la Hiérarchie catholique, Mgr Honoré, pouvait sereinement formuler le 24 mai devant le congrès de l'U.N.A.P.E.L. cette déclaration inhabituelle:

«La défense de l'école catholique n'est pas la priorité des priorités», souhaitant «que la liberté de l'enseignement ne soit plus un enjeu électoral».

MÉLODIE EN SOUS-SOL

Pendant ce temps les laïques cherchaient vainement le contrepoids à cette pression cléricale et la riposte aux déclarations gouvernementales dans les propos lénifiants des responsables des organisations du C.N.A.L. C'est dans une ambiance inquiète que se déroulait la préparation du congrès du S.N.I. dont une trentaine de sections réaffirmaient leur attachement au principe: *«Fonds publics, école publique - fonds privés, école privée».*

Cette formule était reprise le 2-7 par la délégation du C.N.A.L. reçue à l'Élysée, mais le souci de ne laisser paraître aucun différent avec le gouvernement et de pas répondre à Savary ne pouvait permettre à «*cet entretien plus qu'amical*» (M. Bouchareissas) de clarifier la situation.

Personne n'est assez naïf pour croire que les contacts avec les membres du gouvernement se limitèrent aux seules rencontres officielles. Une indiscretion de presse fit même état d'une entrevue discrète le 10-7 entre Savary et les responsables du S.N.I. à Toulouse pendant le congrès de cette organisation. Ultime tentative de compromis aux frontières de la rupture?

UNE MAGNIFIQUE EXPLOSION

Toujours est-il que la notion laïque, votée à l'unanimité du Congrès, éclatait le lendemain comme une bombe à retardement suivie d'un déchaînement de fureurs.

Inutile d'insister sur les multiples invectives émanant des divers syndicats de l'enseignement catholique et des représentants de la hiérarchie tel Mgr Pierre Eyt qui distingue, le bon apôtre:

« La laïcité de combat comme celle du Syndicat des instituteurs, de la laïcité d'accueil telle que la souhaitent les catholiques. Ceux-ci, en effet, veulent participer pleinement à la rénovation pédagogique institutionnelle qu'envisage le ministre de l'éducation nationale ».

Plus intéressantes nous semblent les déclarations des éléments s'inscrivant dans la nouvelle gauche qui nous gouverne. Et tout d'abord un communiqué officiel du ministère de l'Éducation Nationale qui réplique sèchement:

«Le point de vue du S.N.I. n'engage que ce syndicat. Le ministre, pour sa part demeure fidèle aux propositions énoncées par le Président de la République et reprises par le Gouvernement. Il entend donc ouvrir des discussions d'abord, des négociations ensuite, en vue de la constitution d'un grand service public, laïc et unifié de l'Éducation nationale, sans spoliation ni monopole, et dans le respect de la liberté d'enseignement».

Précisant au sujet des lois antilaïques et des contrats: *«La législation en vigueur sera naturellement respectée».*

Le ton de la hargne avait été donné le 14-7 dans «Le Monde», l'organe de l'intelligentsia petite bourgeoisie, sous la signature de l'adorable Catherine Arditti:

«Le S.N.I. apparaît dans son intransigeance comme un vainqueur impitoyable.

En refusant d'aborder avec sérénité le problème du rôle des parents dans l'école, il paraît plus crispé sur la défense d'habitudes que soucieux de tolérance».

La C.F.D.T. quant à elle: *«Ne souscrit pas aux propos du S.N.I. ni à sa démarche qui ne peut que rallumer la guerre scolaire au lieu de la dépasser».....«Le véritable problème n'est pas d'abroger des lois mais d'engager un processus négocié d'intégration sans spoliation tout en rénovant et transformant le système éducatif public et privé».*

L'*Humanité* du 13 juillet, informe ainsi ses lecteurs, le P.C. désavouant implicitement sa fraction U et A qui a finalement voté la mention du S.N.I.:

«On a une nouvelle fois mais dans un contexte radicalement différent, assisté à Toulouse aux assauts anticommunistes et anticléricaux d'une direction syndicale crispée dans un sectarisme rétro et lourd de conséquences pour les enseignants et le mouvement populaire dans son ensemble».

La C.G.T., dans la foulée, condamne en termes non moins tendres le congrès du S.N.I.:

«Nous comprenons mal les déclarations d'un autre temps qui s'en prennent aux parents d'élèves et qui risquent de rallumer une guerre qui pourrait être le paravent destiné à masquer les insuffisances de troglodytes du syndicalisme. Il faudra bien se faire une raison: les temps sont arrivés où l'école et l'université ne sont plus l'affaire des seuls enseignants et c'est heureux.

La diversité de l'enseignement privé exclut de toute façon des solutions brutales du type de la simple nationalisation. Il faut des solutions négociées qui fassent de l'école publique l'école à tous»,

ne trouvant pas meilleure conclusion que la formule de Mgr Eyt lui-même:

«Le combat pour la laïcité n'est pas la laïcité de combat».

UN COMBAT DÉCISIF

Les adversaires de l'école laïque l'ont bien compris et le florilège des déclarations en témoignent: ce qui s'est passé au congrès du S.N.I. constitue un événement primordial. Que dit donc cette motion laïque qui est

tombée comme un pavé dans les eaux calme du consensus?

C'est tout simple; elle réaffirme le principe démocratique: «*Fonds publics exclusivement à l'école publique*».

En conséquence le congrès demande logiquement: «*L'abrogation de toutes les lois antilaïques et des mesures d'aides à l'enseignement privé ou patronal*».

De plus, face aux menaces de transmutation de l'école publique: «*Le Congrès affirme sa volonté de lutter contre toutes les dispositions du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales susceptibles de porter atteinte à l'indépendance et à la laïcité des structures scolaires.*

En outre, il appelle à la vigilance contre tout projet de décentralisation qui permettrait de mettre en tutelle l'école ou remettrait en cause les garanties du statut national des personnels».

Enfin cette importante conclusion laisse entrevoir la remise en cause de la sacro-sainte «*gestion tripartite*» qui procure aux cléricaux de tout poil une arme de choix pour dénaturer l'école laïque:

«*Le Congrès demande au CNAL de reprendre sa réflexion sur son projet de nationalisation laïque de 1972 ainsi que sur les implications diverses de la démocratisation dans le domaine éducatif et de la gestion démocratique de celui-ci à la lumière: des attaques qui se sont déroulées depuis; de l'orientation qui tend à la privatisation; des risques que pourrait représenter une nationalisation dualiste; des dangers relatifs à l'introduction de groupes de pression anti-laïques à l'intérieur de l'école tendant à instituer un pluralisme d'intervention morale et idéologique dans l'école (1)*».

Ce serait à l'honneur des dirigeants du S.N.I. de remettre en question une théorie qui pût apparaître généreuse mais dont la confrontation avec les réalités quotidiennes révèle le danger mortel qu'elle signifie pour l'école laïque et de surcroît pour le syndicalisme enseignant.

AU COUDE A COUDE

Ce débat sera d'autant plus profond qu'il débordera inévitablement le problème de l'école pour s'étendre à celui du secteur public et aussi au secteur privé. Il s'agit bien d'un problème de sociétés: l'une basée sur la démocratie de délégation, l'autre sur des structures corporatistes de «*participation*».

A ce sujet A. Bergeron avait parfaitement raison le 9-9-77, lors de son discours de rentrée, quand il dénonçait les *Conseils d'École* au même titre que les *Conseils d'Ateliers*.

C'est pourquoi nous avons mal compris la petite phrase reproduite par la presse, après le congrès du S.N.I., selon laquelle le secrétaire général de F.O. mettrait: «*en garde contre la renaissance des guerres de religion... Nous ne sommes plus au temps du petit père Combes*».

A. Bergeron sait bien qu'E. Combes n'est pas fauteur de guerre de religions comme beaucoup voudraient le faire croire et que celles-ci datent du temps de Henri III et des Liges catholiques conduites par la famille De Guise.

Mais gardons-nous des exégèses à partir d'anodines petites phrases. Fort des décisions du dernier congrès confédéral de la C.G.T.F.O. qui s'affirmait, comme le S.N.I. vient de le faire, pour le principe «*Fonds publics exclusivement à l'école publique*», contre les réformes structurelles portant atteinte à la laïcité et au statut des enseignants, A. Bergeron a sa place marquée, au coude à coude avec les responsables du S.N.I., dans la rude bataille qui s'engage.

Ils trouveront en face d'eux l'agent de la hiérarchie catholique, A. Savary, qui reçoit au sein du gouvernement le concours des ministres communistes, tout comme en Pologne le premier secrétaire Kania reçoit le concours de Mgr Joseph Glemp, dans le cadre d'un «*compromis historique*» respectueux des accords de Yalta.

Le congrès du S.N.I. a ouvert des perspectives qui permettent aux laïques de se regrouper et, au-delà, doivent permettre aux travailleurs de préparer la riposte aux solutions néo-corporatistes que les sociaux-chrétiens s'efforceront d'imposer au-travers du gouvernement de la gauche.

Serge MAHÉ.

(1) Ce dernier paragraphe est repris de la motion votée le 17 juin par la section du S.N.I. de Loire-Atlantique.